

Ecole communale de Moignelée – Keumiée

Projet d'établissement pour l'implantation de Keumiée

Le néerlandais, 2^{ème} langue à partir de la 3^{ème} maternelle !



Préambules

Ce document a été élaboré par les enseignants et la direction de l'école. Il est approuvé par le Conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur enfant dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Il a été élaboré en fonction des prescrits légaux : Le décret Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental, le décret « Ecole de la réussite » ainsi que des projets éducatif et pédagogique de notre pouvoir organisateur.

1. Présentation

L'école de Moignelée/Keumiée, une des 2 écoles de la commune de Sambreville, est composée de 2 implantations, l'une à Moignelée et l'autre à Keumiée.

Moignelée bénéficie d'un encadrement différencié.

Keumiée dispense un enseignement par immersion néerlandaise.

Les projets d'établissement seront donc propres à chaque implantation.

2. Infrastructures

L'implantation de Keumiée compte :

- un bâtiment central avec 4 classes maternelles et une classe primaire.
- 3 modules classes (3 classes primaires).
- 2 classes qui se trouvent dans l'ancienne maison communale à côté de la salle communale.

Nous bénéficions de la mise à disposition de cette salle, qui nous sert de réfectoire.

3. Horaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40 à 12h15	8h40 à 12h15	8h40 à 12h15	8h40 à 12h15	8h40 à 12h15
13h30 à 15h30	13h30 à 15h30		13h30 à 15h30	13h30 à 15h30

Une garderie est organisée par l'asbl les P'tits Loups de 7h00 à 8h25 et de 15h30 à 18h00 et le mercredi de 7h00 à 8h25 et de 12h15 à 18h00.

1. Introduction

Aujourd'hui, la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères est une nécessité que tout le monde reconnaît.

Depuis septembre 2005, l'école communale de Keumiée organise l'apprentissage du néerlandais par l'immersion à partir de la 3^{ème} maternelle.

2. Qu'est-ce que l'immersion ?

L'immersion, c'est plonger les enfants dans un bain linguistique.

Le contact avec le néerlandais doit être quantitativement important.

Pour la pleine réussite du projet, une condition est requise : le cours de langue doit être dispensé par une personne ayant une connaissance active du néerlandais.

3. Objectifs généraux

- Susciter l'envie et le plaisir de comprendre et de s'exprimer en néerlandais comme en français.
- S'initier au système phonologique de la langue par le savoir-écouter et le savoir-parler.
- Rendre l'enfant capable de communiquer oralement.
- S'exprimer avec une prononciation correcte.
- Pouvoir penser en néerlandais
- Mettre en place des échanges « constructifs » avec des partenaires néerlandophones ou en immersion.

L'apprentissage du néerlandais est abordé comme un vecteur de communication et non comme une matière à étudier. L'objectif particulier est donc la **COMMUNICATION**. Celle-ci s'articule essentiellement autour du : écouter, parler et lire. La priorité est accordée à la **composante orale** :

- Produire du sens en tant qu'émetteur d'un message oral
- Construire du sens en tant que récepteur d'un message oral
- Développer les compétences communicatives suivantes :
 - ✓ Orienter son écoute et sa parole en fonction de la situation de communication.
 - ✓ Mettre en œuvre des stratégies de compréhension
 - ✓ Identifier les moyens non verbaux
- Adopter une attitude positive à l'écoute et oser s'exprimer.

4. Méthode de travail et organisation

Pour la réussite de ce programme, un travail en équipe est indispensable. Chaque jour, les concertations entre titulaires francophones et titulaires néerlandophones sont souvent informelles. Elles ont lieu pendant les récréations, les temps de midi, le soir, les congés scolaires,... De plus, une réunion de concertation officielle a lieu chaque semaine afin de préparer le programme à venir, d'évaluer le travail réalisé, de cerner les difficultés rencontrées, trouver des ajustements, de mettre en place des dispositifs d'aide et des remédiations.

Le titulaire néerlandophone ne traduit jamais en français (lors des cours, à la récréation, ...) par contre, il invite l'enfant à formuler toute demande en néerlandais.

Les thèmes abordés uniquement en néerlandais sont débattus en concertation et sont en rapport avec les activités menées par le titulaire francophone, concerne la vie quotidienne des enfants, mettent l'enfant face à des situations de la vie courante.

5. Thèmes généraux

L'apprentissage du néerlandais est basé sur la vie quotidienne des enfants et leurs centres d'intérêt. Dès lors, certains thèmes peuvent être abordés 2 voire 3 années consécutives mais avec une progression au niveau de la complexité du vocabulaire et des structures de phrases utilisées. L'enseignant repartira toujours des pré requis acquis par l'enfant l'année précédente.

6. Recul, bilan des expériences menées dans diverses écoles pilotes et dans notre école

Les enquêtes menées dans les établissements scolaires qui ont une expérience dans le domaine arrivent aux conclusions suivantes :

- ⇒ Toutes les recherches démontrent qu'un enfant d'âge préscolaire apprend une deuxième langue beaucoup plus facilement et de façon plus durable que celui d'âge scolaire.
- ⇒ Peu à peu, les enfants intègrent la seconde langue et communiquent. Le projet est très enrichissant, tant pour les enfants que pour les adultes, acteurs du projet.
- ⇒ Les enfants qui apprennent une seconde langue de façon intensive par le processus d'immersion ont beaucoup plus d'aptitudes dans l'apprentissage ultérieur d'autres langues.

7. Inscriptions

La pratique d'une pédagogie par immersion est un type d'enseignement où les enfants doivent avoir des temps d'écoute et d'expression importants. Pour ces raisons, les classes organisées ne dépasseront pas 25 élèves.

Par conséquent, les inscriptions seront classées et prises en compte dans leur ordre chronologique. La quantité de locaux disponibles représente une contrainte quant à la capacité d'accueil et pourra donc être un motif de limitation d'inscriptions.

Organisation du projet en maternelle

1. Fréquence

En 3^{ème} maternelle, sur 28 périodes, 13 sont données en néerlandais, 15 en français, dont les 2 périodes de psychomotricité donnée par un spécialiste.

2. Fonctionnement

Les élèves ont 2 titulaires, une néerlandophone et une francophone.

Les thèmes abordés sont :

- Se présenter
- La classe
- Les couleurs
- Les différentes fêtes
- L'alimentation
- Les jouets
- La famille
- La description physique
- Les vêtements
- Le corps humain
- Les animaux
- Les nombres jusqu'à 10
- La notion de temps (calendrier)
- La météo
- Les contraires, les antonymes
- Les vacances

Mais aussi,

- L'écriture des chiffres de 0 à 9
- L'initiation aux mathématiques : nombreuses manipulations, utilisation d'un matériel varié, le jeu comme situation mobilisatrice
- Le graphisme : préparation à l'écriture et au tracé géométrique
- L'éveil musical : chant, poème, utilisation de supports visuels afin de favoriser la compréhension, la mémorisation, l'enrichissement du vocabulaire
- L'éveil scientifique : défi, mise en situation, expérimentation, observation, analyse, hypothèses, sont les clés pour entrer dans le domaine des sciences.
- Activités ludiques : l'apprentissage du néerlandais se fera également au travers du jeu.

Organisation du projet en primaire

1. Fréquence

La fréquence des cours dépend des cycles. Aux degrés inférieur et moyen (P1,P2,P3,P4), les élèves reçoivent 12 périodes de cours en néerlandais et 16 en français dont 2 heures d'éducation physique et 2 heures de cours philosophiques. Au degré supérieur(P5,P6), les élèves bénéficient de 8 périodes de néerlandais dispensées par le professeur d'immersion, de 2 périodes de néerlandais complémentaires prévues légalement pour tous les élèves de P5,P6, ainsi que 18 périodes données en français (dont les 2 périodes d'éducation physique et les 2 périodes de cours philosophiques).

Les périodes de néerlandais sont réparties comme suit :

En P1 et P2 , P3 et P4

- 9 périodes de mathématiques en néerlandais
- 3 périodes d'éveil en néerlandais

En P5 et P6 :(en complément des 2 périodes obligatoires)

- 6 périodes de mathématiques en néerlandais (le cours de géométrie se donne en français)
- 2 périodes d'éveil en néerlandais

2. Fonctionnement

Les élèves ont 2 enseignantes : une titulaire francophone et une titulaire néerlandophone. Chaque titulaire a son local attribué. Ce sont les enfants qui changent de local selon l'horaire établi.

Dans la classe francophone, les référentiels sont en français et dans la classe de la titulaire néerlandophone, on trouvera les référentiels en néerlandais.

L'apprentissage de la lecture se fait en français. Ensemble, les titulaires se coordonnent afin de respecter les programmes.

L'éveil et une partie des mathématiques sont donc abordés en néerlandais. Pour les mathématiques, chez les petits, les premières notions seront néanmoins abordées par le titulaire francophone afin que la langue ne soit pas une barrière à la compréhension. Par la suite, les phases de structuration, les applications et les prolongements seront repris par le titulaire néerlandophone.

A partir de la P3, le degré de maîtrise de la langue permet un apprentissage des nouvelles notions mathématiques en néerlandais. Néanmoins, lorsque le titulaire néerlandophone constate que la langue constitue un obstacle à l'appropriation de nouvelles compétences, les notions concernées seront alors à nouveau abordées par le titulaire francophone. Par contre, les notions complexes comme « le traitement de données »(problèmes) resteront du ressort du titulaire francophone.

Les actions mises en place pour mener ce projet

Donner du sens aux apprentissages :

- Choisir des situations motivantes (projets divers, expo,...)
- Proposer de situations mobilisatrices
- Mettre l'enfant au défi

Mettre en place des démarches de recherche :

- Questionnements, recherches observation, expérimentation, enquête, hypothèses, résolution du problème, communiquer les résultats.
- Favoriser l'interdisciplinarité

Le statut de l'erreur :

- Utiliser l'erreur comme nouveau levier d'apprentissage et non comme une sanction

L'évaluation :

- **formative**: permet d'orienter la différenciation en cours d'apprentissage (non cotée).
- **sommative**: permet d'observer l'évolution globale en fin d'acquisition par les contrôles et bulletins (cotée).
- **certificative** : autorise le passage vers l'étape suivante (cotée).

Les résultats de l'évaluation formative servent aux éventuelles remédiations. Les évaluations sommatives et certificatives sont plutôt des vérifications des acquisitions de chaque enfant par rapport à lui-même et par rapport aux autres. Ces différentes évaluations doivent permettre à chaque enfant de se situer et à ses parents de suivre de près ses progrès.

- Elle sera proposée dans un premier temps de manière formative et deviendra sommative lorsque la matière évaluée sera maîtrisée par la majorité des enfants. Les résultats sont transmis aux parents par le biais de bulletins. Les dates de remise de ceux-ci sont communiquées en début d'année scolaire.
- Des évaluations externes non certificatives ont lieu en 3^{ème} et 5^{ème} années. Leur contenu ainsi que la matière évaluée sera différente chaque année.
 - 2013-2014 : lecture et production d'écrit
 - 2014-2015 : mathématiques
 - 2015-2016 : éveil
- Une évaluation externe commune à tous les réseaux est réalisée en fin de 6^{ème} et est certificative, donnant ou pas l'accès au Certificat d'Etudes de Base.

La pédagogie différenciée :

1. Aide aux enfants en difficulté :

- Pratique de méthodes de lectures variées
- Remédiation et réalisation de petits groupes en P1 et P2 pour les notions complexes
- Différencier les méthodes, les stratégies, les moyens, les outils : adapté le temps de réalisation, la quantité de travail, la complexité des exercices,...

- Privilégier la stratégie utilisée au produit fini
- Observer la stratégie utilisée par l'enfant, lui faire expliciter le chemin qu'il a parcouru afin de comprendre son erreur
- Etablir un dossier d'élève (les difficultés rencontrées, les causes probables, les actions concrètes mises en place, les résultats obtenus, les objectifs,..)
- Utiliser l'outil informatique pour la remédiation.

2. Dépassement pour les plus forts :

- Proposer des exercices de dépassement
- Pratiquer le tutorat (aide aux plus faibles)
- Utiliser l'outil informatique comme outil de recherche
- Permettre et solliciter la lecture de livres

3. L'année complémentaire :

- L'équipe éducative accompagne et soutient les élèves en difficulté, décèle le plus rapidement possible les difficultés afin d'y remédier.
- Recours possible à l'année complémentaire, mesure exceptionnelle, qui pourra être prise pour un enfant qui ne satisfait pas au niveau requis par les Socles de Compétences et dont les mesures de soutien et d'aide n'ont pas porté leurs fruits. Le programme qui lui sera réservé au cours de cette année complémentaire, sera spécifique et basé sur les lacunes observées (dossier d'élèves). L'élève ainsi en difficulté pourra être confié à un autre titulaire que le sien selon ses besoins.

Favoriser la continuité dans les apprentissages

- Utilisation d'outils et de codes communs déterminés et construits en concertation
- Concertations journalières entre les titulaires francophones et néerlandophones
- Constitution d'un dossier pour chaque élève qui le suivra et sera complété tout au long de sa scolarité
- Evoluer en cycle à partir de la P1 (même titulaire pendant 2 années).
- Construire des référentiels et fardes de synthèses qui suivent l'élève et qui sont complétés chaque année.
- Etablir la programmation de chaque matière et la planifier de 2ans ½ à 12 ans (en concertation).

3. Développer les potentialités de chacun.

a. Activités culturelles et sportives :

- Cours de psychomotricité en maternelle, éducation physique et natation en primaire (passation de brevets)
- Participation à certaines journées sportives à l'extérieur de l'école.
- Organisation d'une excursion de fin d'année.
- Participations aux activités culturelles proposées dans la commune : théâtre (CRACS), spectacle à l'école, visite de monuments, expositions, commémorations, ...
- Accueil de personnes ressources
- Organisation de classe de dépaysement (en Flandre pour les P5,P6)

b. Citoyenneté et Démocratie :

- L'école respecte et propose différents choix philosophiques.
- L'école forme des enfants responsables et respectueux.(règlement d'ordre intérieur)
- Collaboration avec le CRECIDE de Bambois.
- Participation au conseil Communal des Enfants.
- Participation aux évènements patriotiques.
- Collaboration avec le planning familial de Tamines. Projet « avocat à l'école »
- Projet « avocat à l'école »

c. Accès aux médias

- L'école s'abonne à diverses publications, exploitées en classe.
- Accès à la bibliothèque communale
- L'école est équipée d'une Cyber classe, TV, radio, lecteur DVD, appareil photo, ...

d. Education à la santé

- Organisation ponctuelle de petits déjeuners
- Collaboration avec le planning familial, le centre PMS PSE, l'Idef
- Participation au programme fruits et légumes proposé SPW

e. Education à l'environnement

- Tri et recyclage des déchets (prévu dès la réception du matériel ad hoc)
- Animations BEP
- Participation au quadrillage de Sambreville en collaboration avec les services communaux

f. Eveil aux professions

- Visites d'écoles secondaires de la région
- Rencontres avec des intervenants extérieurs (avocats, auteurs, journalistes,...)

g. Ouverture sur le quartier

- Distribution de notre journal dans les commerces
- Organisation de diverses animations à l'école(Fancy-fair, soupers, marche parrainée, marchés aux fleurs,...)
- Exposition de fin d'année à l'école

h. Mesures pour favoriser les passages d'années, de cycles, d'étape

- Travail en cycles dès la 1^{ère} primaire
- Organisation d'une journée spéciale pour les P6 en collaboration avec le PMS-PSE ainsi que d'une réunion d'informations avec les parents ayant pour objectif de fournir un maximum d'informations sur le fonctionnement du secondaire.

4. Communication entre les enseignants et les parents

- Informer les parents de la progression de leur enfant par le biais du bulletin(les dates de remise de ces derniers sont communiquées en début d'année)
- Organiser des rencontres : 3 réunions de parents et plus si besoin pour un problème ciblé.
- Utiliser le journal de classe comme moyen de communication, il sera visé chaque jour par les parents et l'enseignant.